

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
4 juin 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, ~~CELIK~~, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJJAJI-DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, ~~LEPAS~~, Conseillers et Conseillères;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 08.- INTERCOMMUNALES - A.I.D.E., S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2018 - Ordre du jour - Procès-verbal de l'Assemblée générale stratégique du 18 décembre 2017 - Comptes annuels de l'exercice 2017 - Rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs - Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire-réviseur - Souscription au capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le courrier du 15 mai 2018 transmis par la S.C.R.L. "A.I.D.E." informant la Ville de la tenue d'une Assemblée générale ordinaire le 19 juin 2018;

Vu le courrier complémentaire du 29 mai 2018 transmis par l'Intercommunale introduisant un point supplémentaire à son ordre du jour;

Vu les statuts de la S.C.R.L. "A.I.D.E.";

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation modifié par le décret du 29 mars 2018 en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales;

Vu la circulaire de mise en application des décrets du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976.;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Administration générale-Police-Prévention-Ressources humaines" en sa séance du 31 mai 2018;

Vu les articles L1122-27 et L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

A l'unanimité,

DECIDE :

- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2018 de la S.C.R.L. "A.I.D.E.";

- d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée générale stratégique du 18 décembre 2017;
- d'approuver le rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs;
- de donner décharge aux administrateurs;
- de donner décharge au commissaire-réviseur;
- d'approuver la souscription au capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone;
- d'approuver le rapport du Conseil d'administration relatif aux rémunérations de l'exercice 2017 des organes de gestion et de la direction;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

La présente délibération sera transmise à l'intercommunale concernée.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION